

« Un territoire, des hommes, la vie ! ». Malgré ce slogan, Triskalia, via sa filiale Nutréa, est en conflit avec un de ses salariés suite à l'utilisation de pesticides.

Le calvaire de Laurent Guillou

LUTTE ANDRÉ DANGER

Demeurant à Trégonneau dans les Côtes d'Armor, Laurent Guillou, grand gaillard blond de 42 ans, semble respirer la santé. Pourtant, son quotidien est quasi un enfer. Il souffre en effet d'une hypersensibilité aux substances chimiques qui lui pollue la vie. Tout a commencé en mai 2009. Il travaille alors à Plouisy, à quelques kilomètres de chez lui. Nutréa, l'entreprise qui l'emploie, stocke des silos de céréales. Et les revend à des agriculteurs pour nourrir leurs bêtes. Un jour le patron décide d'arrêter la ventilation des silos pour réaliser des économies d'argent. S'ensuivent un échauffement des grains et leur infestation par des charançons, sylvains, moucheron... Ordre est alors donné à quelques salariés d'asperger en urgence les céréales avec du Nuvan Total, pesticide cancérigène et neurotoxique interdit à la vente depuis 2007.

Quelques jours plus tard la direction leur ordonne de revêtir leurs simples bleus de travail, et de s'armer de masques en papier pour vider les silos et récupérer un maximum de blé, afin de continuer à engraisser les actionnaires sans doute.

TRAITÉ DE « PSYCHOPATHE », IL EST LICENCIÉ EN JUIN 2011 POUR INAPTITUDE AU TRAVAIL APRÈS 20 ANS DE LABEUR DANS L'ENTREPRISE.



PHOTO : ANDRÉ DANGER

Laurent Guillou semble respirer la santé. Son quotidien est pourtant quasi un enfer.

Des picotements, des brûlures...

Peu après la fin des opérations, Laurent Guillou ressent des picotements, des brûlures. Surviennent des maux de tête, des saignements de nez et de bouche, des vomissements, des diarrhées... Son médecin l'arrête 12 jours. Il retourne au travail. L'automne et l'hiver passent sans encombre. Il manipule de nou-

veau des céréales non traitées. En février 2010, un silo de grains en putréfaction est traité avec du Nuvagrain, produit autorisé à doses très réglementées, mais non respectées. Les mêmes syndromes que précédemment reviennent avec beaucoup plus de violence. Les arrêts maladie se multiplient. Le professeur Dewitte, chef de service à l'hôpital Cavale Blanche de Brest et spécialisé en santé au travail et pathologies professionnelles, diagnostique chez son patient un syndrome d'hypersensibilité chimique lié à son exposi-

POLITIQUE

Des sénateurs en mission

Constituée en février dernier par la commission des affaires économiques du Sénat, la mission d'information sur les pesticides s'est récemment rendue en Bretagne avec Gérard Le Cam, sénateur des Côtes d'Armor. Ayant pour objet de cerner l'impact de ces produits sur la santé des professionnels en contact avec eux (monde agricole, salarié de l'agroalimentaire...) elle a notamment auditionné Laurent Guillou et d'autres phyto-victimes. Son rapport et ses préconisations seront rendus publics en octobre.

tion professionnelle. D'autres postes de travail lui sont alors proposés sur le site. Il les refuse car ils sont tous imprégnés de molécules chimiques qu'il ne supporte plus. Traité de « psychopathe », il est licencié en juin 2011 pour inaptitude au travail après 20 ans de labeur dans l'entreprise.

Des procédures judiciaires en cours

Notamment épaulés par Serge Le Quéau, secrétaire régional de l'Union Sud-Solidaires de Bretagne et cofondateur national d'ATTAC, Laurent Guillou et son collègue Stéphane Rouxel, victime des mêmes maux, ont entamé une procédure judiciaire devant les affaires sociales de Saint-Brieuc pour « faute inexcusable de l'employeur », une seconde devant le tribunal correctionnel, et une troisième « pour licenciements abusifs » devant les Prud'hommes. Leur combat mené contre des patrons empoisonneurs est aussi un cri d'alerte sur le terrible danger que représentent les pesticides dans nos vies quotidiennes. Il mérite à ce titre d'être doublement salué. ■

Peu après l'interdiction du Cruiser OSR par le ministère de l'Agriculture, une étude européenne critique durement l'évaluation des effets des pesticides sur les abeilles.

Des pesticides mal évalués

ABEILLES OLIVIER CHARTRAIN

Que valent les évaluations des effets des pesticides sur les abeilles ? Pas grand-chose, répond l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA). L'agence a rendu fin mai un avis circonstancié de près de 300 pages sur cette question, passé quasiment inaperçu. Il faut dire que l'EFSA a jusqu'à présent fait plus de bruit pour les conflits d'intérêts de ses responsables que pour sa capacité à défendre les intérêts des citoyens face aux lobbies de toute sorte.

Une exposition dramatiquement sous-évaluée

Les scientifiques qui se sont penchés sur l'évaluation des risques pour les abeilles émettent pourtant des critiques lourdes et étayées.

Les protocoles d'évaluation ont été conçus pour des pesticides pulvérisés, non pour les produits systémiques qui imprègnent l'ensemble de la plante et sont utilisés en enrobage de semences – comme le Cruiser OSR sur le colza, interdit le 28 juin par le ministère de l'Agriculture – ou en traitement des sols. Sont ainsi ignorés des procédures les poussières émanant des semences enrobées, l'eau émise par les plantes traitées, l'exposition des larves... Autre biais :

les effets des faibles doses « ne sont pas pleinement pris en compte par les tests ». Pourtant une récente étude de l'INRA a montré qu'en désorientant les abeilles, elles entraînent une forte mortalité (voir La Terre n°3516 du 3 avril), et une autre qu'elles rendent les butineuses plus sensibles aux maladies.

Selon l'EFSA, l'exposition des abeilles est dramatiquement sous-évaluée du fait de la taille des champs d'expérimentation. Généralement comprise entre 2500 m² et un hectare, elle représente entre... 0,01 % et 0,05 % de la surface réellement parcourue par l'abeille. L'exposition au produit est donc sous-évaluée d'un rapport de plusieurs milliers de fois, surtout si les ruches sont situées en zones de grandes cultures.

Comment en est-on arrivé là ? Dans une enquête publiée par le quotidien Le Monde le

9 juillet, on découvrait à quel point les firmes agrochimiques influencent le processus d'évaluation de leurs propres produits. Des scientifiques appointés par elles, ou sous contrat avec elles, sont en effet présents à toutes les étapes des processus conduisant à l'adoption de ces procédures. Ainsi en 2008, dans le groupe de neuf

L'EXPOSITION AU PRODUIT EST SOUS-ÉVALUÉE PLUSIEURS MILLIERS DE FOIS, SURTOUT SI LES RUCHES SONT SITUÉES EN ZONES DE GRANDES CULTURES.

scientifiques chargés de la protection de l'abeille dans le cadre de la préparation de la directive européenne sur les phytosanitaires, « trois étaient salariés de l'industrie agrochimique, une était une ancienne salariée de

Les évaluations ignorent les effets, pourtant prouvés, des faibles doses de pesticides sur les abeilles.



PHOTO LAURENT DAMBIES-FOTOLIA

BASF et une autre future salariée de Dow Agrosciences », affirme le quotidien.

Des faits qui permettent de relativiser, pour le moins, la réaction de la firme Syngenta, qui produit le Cruiser OSR, après l'interdiction de son produit. Annonçant son intention de déposer un recours en référé

contre la décision du ministère, Syngenta critique celle-ci qui serait basée sur « les résultats préliminaires d'une seule expérience non validée aux niveaux nationaux et internationaux au regard de l'évaluation du risque abeilles ». On se demande désormais ce que changerait une telle validation. ■

PUBLICITÉ

MATÉRIEL AGRICOLE

RECTIFICATIONS ET RÉNOVATIONS moteurs toutes marques. Toutes pièces moteurs, bloc culasse, vilebrequin, pompe injection, etc. Stock important. Expédition dans toute la France.

PIÈCES DÉTACHÉES NEUVES ET OCC. Pour tracteurs toutes marques. Spécialiste Perkins, MF, Landini. Kit embrayages Kit cylindre. Prix import. Livraison 24 à 48 heures.

Carlu et Cie. 62190 Lillers

Tél. : 03 21 64 32 34. Fax : 03 21 65 12 07.